



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue par moyen technologique. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier, Michael Finnerty.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, elle fait la lecture du titre de chacun des points à l'ordre du jour et fait la lecture de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**06-126-20 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

D'ouvrir la séance ordinaire du 8 juin 2020. Il est 18 h 02.

Adoptée à l'unanimité.

06-127-20 Ordre du jour

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Tom Broad

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 06-126-20 Ouverture de la séance
06-127-20 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 06-128-20 Adoption de procès-verbaux

4. Patrouille municipale

- 06-129-20 Demande de fermeture de rues – activité « Cours-dons » de l'école du Bout-de-l'Isle

5. Développement communautaire**6. Urbanisme**

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 06-130-20 PIIA – 6 rue Sainte-Anne, 45 montée Sainte-Marie, 217 rue Sainte-Anne, 102 rue Sainte-Anne, 30 rue Legault, 5 rue Saint-Joseph

- 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

- 6.3. Autres sujets

7. Services techniques

- 7.1. Autorisation de dépenses

- 7.2. Conclusion de contrats

- 06-131-20 Octroi de contrat de gré à gré pour la reconstruction d'une partie du réseau d'égout pluvial dans le Parc Aumais - [ABROGÉE - résolution 10-210-20](#)

- 06-132-20 Octroi de contrat – appel d'offres public – Reconstruction des infrastructures municipales de la rue du Collège, entre la rue Sainte-Anne et la rue Christie

- 7.3. Acceptation de plans

- 7.4. Réception de travaux

- 7.5. Autres sujets

- 06-133-20 Octroi de contrat de gré à gré - Acquisition d'un panneau électronique dans le secteur nord

8. Environnement

- 06-134-20 Octroi de subvention dans le cadre du fonds de développement durable (Projet The Gardenvale Permaculture Garden : Phase VII)

9. Développement économique et touristique**10. Finances**

- 10.1. dons / promotions / aides financières

- 10.2. Autres sujets

- 06-135-20 Adoption des comptes

11. Administration et greffe

- 11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

- 06-136-20 Octroi de contrat de gré à gré pour des services professionnels concernant la restauration et la mise en valeur de la Maison Michel-Robillard

- 11.2. Opérations Immobilières

- 11.3. Autres sujets

- 06-137-20 Entérinement des décisions prises depuis le 12 mai 2020 relatives à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire

12. Ressources humaines

- 12.1. Contrats et ententes

- 12.2. Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**14. Dépôt de documents****15. Levée de la séance**

- 06-138-20 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

La présente séance se déroule par moyen technologique conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 émis dans le cadre de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire relative à la pandémie du COVID-19. Ainsi, aucune personne n'est présente lors de la séance. Cependant, les citoyens avaient jusqu'à 17 h pour soumettre leurs questions par courriel.

La greffière a reçu 5 questions qui ont été lues entre 18 h 03 et 18 h 25. Les réponses seront transmises directement aux personnes concernées dans les prochains jours.

*Les principales questions ou commentaires formulés par courriel sont reproduits ci-dessous :

Transcription détaillée de l'objet de l'intervention	
1 ^{ere} personne Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	<p>Hello,</p> <p>I would like to know why the traffic committee voted in favour of convenience instead (sic) of safety when granting parking privileges opposite my driveway (76 rue Meloche).? (Traduction : Pourquoi le comité sur la circulation a voté en faveur de la commodité au lieu de la sécurité lorsqu'ils ont offert des places de stationnement privilégiées, localisées devant le 76 rue Meloche?) <i>Madame Hawa demande à monsieur Gignac, président du comité sur la circulation de répondre. Denis Gignac mentionne que la demande sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité. Monsieur Bonhomme mentionne à monsieur Gignac que le demandeur souhaite assister à une réunion du comité. Monsieur Bonhomme mentionne que le demandeur sera invité à effectuer une présentation virtuelle lors du comité de circulation. Monsieur Gignac exprime son accord et mentionne que suivant cette représentation, le comité reviendra avec une réponse au demandeur.</i></p> <p>Constable Allard confirmed in my presence that parking should not be permitted in the immediate area due to traffic. (Traduction : Constable Allard m'a confirmé que ces places ne devraient pas être permises à cause du trafic.) What changed the views of the SPVM? (Traduction : Qu'est-ce qui a changé la vision du SPVM ?) <i>Madame Hawa mentionne : « Nous ne pouvons répondre pour le SPVM, un représentant du SPVM pourra répondre au demandeur lorsqu'il sera invité au comité de circulation. »</i></p> <p>I would like a parking restriction to be imposed without further delay. (Traduction : Souhaite obtenir une modification à la signalisation afin d'interdire le stationnement à cet endroit sans délai.) <i>Madame Hawa rajoute que le demandeur posera sa question au comité de circulation. Monsieur Gignac mentionne qu'une fois que le comité s'est rencontré la décision est présentée au conseil municipal et que la réponse finale reste une décision du conseil qui sera analysé par celui-ci, que la réponse soit positive ou négative.</i></p> <p>Correction of address 74 rue Meloche (Traduction : correction de l'adresse pour le 74 rue Meloche)</p>
2 ^e personne Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	<p>Bonjour,</p> <p>Où en sont les démarches de la municipalité concernant la construction du mur antipollution sur la rue Brown? Si nous ne profitons pas de l'avantage actuel que nous avons du fait que le premier ministre est un natif de Sainte-Anne-de-Bellevue, le mur ne verra jamais le jour.</p> <p>Merci!</p> <p><i>Madame Hawa mentionne que nous avons fait une analyse il y a quelques années et le coût pour la construction du mur était d'environ 5 millions. La demande a été présentée au MTQ, cependant, conformément à leur politique, le MTQ ne subventionne pas plus que 50% des travaux de construction dudit mur. Ainsi la ville doit payer la différence, soit minimalement 2.5 millions. Madame le maire mentionne qu'elle aimerait que le fait que le premier ministre du Québec est natif de Sainte-Anne-de-Bellevue nous donne un avantage, mais malheureusement ce n'est pas le cas, ça ne nous donne pas un avantage. Pour l'instant le projet est « on hold » (suspendu) jusqu'à ce que le</i></p>

	<i>MTQ revoit le pourcentage de subvention.</i>
3 ^e personne Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	<p>Good day,</p> <p>Are there any plans for connecting our bike path at Industrial with the one that goes under the Hydro-Québec line starting on L'anse a l'orme in Kirkland? (Traduction : Est-ce qu'il y a des plans pour connecter la piste cyclable entre le boul. Industriel avec la piste cyclable sous la servitude d'Hydro-Québec en direction de l'Anse-à-L'Orme vers Kirkland?)</p> <p>Thanks and enjoy,</p> <p><i>Madame Hawa répond: "The bike path under the Hydro-Québec line is under the responsibility of the agglomeration of Montréal and not Sainte-Anne-de-Bellevue. It has been in the plans for over ten years. In spite of efforts on our part, we don't see efforts from the agglomeration of Montréal, for new bike paths, and that's why we started the plans et devis for a bike path along chemin Sainte-Marie (between Morgan boulevard and City of Kirkland) to nudge Montréal that the bike paths of Sainte-Anne-de-Bellevue are a priority even if their interests are elsewhere." (Traduction : La piste cyclable sous la ligne d'Hydro-Québec est sous la responsabilité de l'agglomération de Montréal et non de Sainte-Anne-de-Bellevue. Le prolongement de ce tronçon est dans les plans depuis plus de 10 ans. En dépit des efforts de la Ville, nous ne voyons pas d'efforts faits par l'agglomération de Montréal, c'est pourquoi nous avons débuté le processus par la préparation des plans et devis pour aménager une piste cyclable le long du chemin Sainte-Marie (entre le boul. Morgan et la Ville de Kirkland), pour démontrer à l'agglomération de Montréal que les pistes cyclables de Sainte-Anne-de-Bellevue sont une priorité même si leurs intérêts sont ailleurs.) Monsieur Bonhomme indique que nous attendons des réponses de la part de l'agglomération de Montréal pour la piste cyclable du chemin Sainte-Marie concernant lesdites demandes qui ont été faites.</i></p>
4 ^e personne Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue ¹	<p>Why are we attempting to pass motions that spend money on renovating the Braerob house? Families are suffering losses of income and are facing difficult financial times due to the covid crisis and the city flaunts money by wanting to fix an old building, unbelievable! Now is not the time for this. (Traduction : Pourquoi essayons-nous d'adopter une résolution pour autoriser une dépense sur la rénovation de la maison Braerob (nom officiel : Michel-Robillard)? Les familles subissent présentement des pertes de revenus et font face à des temps difficiles financièrement dus à la crise du COVID-19 et la ville dépense de l'argent pour réparer une vieille bâtisse, pas croyable. Ce n'est pas le temps pour cela.)</p> <p><i>Madame Hawa répond : « It's a multipart question regarding motion 06-136-20 ». (Traduction : C'est une question multiple qui concerne la résolution 06-136-20 à l'ordre du jour de ce soir) Rappelons-nous que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a une entente avec la Ville de Montréal en échange de leur investissement de 17 millions de dollars, qu'ils ont dépensé pour protéger les espaces verts sur notre territoire. La ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'est portée garante pour faire un chalet d'accueil, car le REM sera aménagé juste en face du parc. Cette promesse est une obligation contractuelle qui nous engage à construire quelque chose. Les montants liés à cette construction ont été mis et annoncés au PTI 2020-2021-2022. Madame Hawa donne la parole</i></p>

¹ Avant la lecture de la quatrième question, un membre du conseil demande à ce que la greffière divulgue les noms et prénoms des personnes ayant posé des questions. Ces noms et prénoms ne seront pas reproduits dans le procès-verbal afin de ne pas divulguer des renseignements personnels.

à Monsieur Bonhomme. Ce dernier poursuit en expliquant que le processus suivi dans ce projet n'est pas différent que le processus effectué dans les autres projets : « Nous débutons par une étude d'avant-projet pour savoir ce qui représente la meilleure option pour la municipalité. Comme pour le château d'eau, par exemple, nous avons regardé les deux options disponibles soit la démolition ou la restauration. Suivant ces analyses, nous soumettons le tout au conseil afin d'octroyer le contrat pour la préparation des plans et devis. Ensuite, le conseil doit voter afin de procéder à un appel d'offres pour la construction, s'il y a lieu. Dans le cas qui nous occupe, nous avons un potentiel de subvention de 1 million \$ (FPCQ) et un montant approximatif de 395 000 \$ provenant de la TEQC 2019-2023. La prochaine étape est donc la préparation des plans et devis afin de les soumettre à la ville de Montréal pour déterminer quels sont les montants admissibles dans le cadre du programme (FPCQ). Ils nous ont déjà mentionné ce qui est admissible à la subvention et non admissible à la subvention. Nous avons besoin des plans et devis pour nous confirmer le montant exact que l'on va recevoir du programme FPCQ et nous devons également procéder à la demande de subvention de la TEQC. En effet, il faut faire la demande au MAMH dans le cadre de la programmation de la TEQC afin que ces travaux soient approuvés. Environ 20% de la programmation peut être attribuée vers des travaux variés en immobilisation. Présentement la résolution ne nous autorise pas à lancer un appel d'offres public, la résolution nous autorise seulement à faire les plans et devis. C'est donc le même processus que dans les autres projets municipaux. Nous devons procéder à l'étape des plans et devis pour la construction avant de présenter notre demande au Conseil pour l'appel d'offres pour la construction. C'est le même processus que pour des travaux de rue. Nous reviendrons alors au conseil pour l'autorisation d'aller en appel d'offres public et ensuite si le conseil autorise l'octroi du contrat, nous octroierons le contrat de construction. C'est le même processus que nous suivons présentement. »

2. The city of Montreal has pushed the 2nd payment of property taxes until September 1, 2020, will Ste. Anne de Bellevue be doing the same? Especially considering apparently we have enough money to spend on renovating old burnt out buildings. (Traduction : La Ville de Montréal a repoussé le paiement du deuxième versement des taxes foncières au 1^{er} septembre 2020. Est-ce que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en fera de même? Spécialement si l'on considère que nous avons apparemment assez d'argent pour la dépenser sur la rénovation de vieux immeubles brûlés.)

Madame Hawa répond : " No, we won't push further the second payment of property taxes because Montréal didn't give the demerged cities the same delay that the residents of Montréal got. The demerged cities still have to pay their "quote-part" to Montréal by July 3rd, 2020. Isn't this right, monsieur Bonhomme?" (Traduction : Non, nous ne repousserons pas le deuxième versement des taxes parce que Montréal n'a pas fourni le même délai aux villes liées que celui offert à leurs résidents. Les villes liées doivent payer leurs quotes-parts le 3 juillet 2020. Est-ce exact, monsieur Bonhomme?) Monsieur Bonhomme explique que les villes liées doivent payer leurs quotes-parts représentant environ 200 millions \$ ce qui permet à la Ville de Montréal d'avoir des liquidités pour repousser le paiement des taxes foncières de leurs résidents au 1^{er} septembre 2020. Madame Hawa reprend : " We still have to pay millions to the city of Montréal so we are financing the delay they offered to their residents." (Traduction: Nous devons tout de même payer des millions à la Ville de Montréal, donc nous finançons le délai de grâce qu'ils ont offert à leurs résidents.)

Thank you

5 ^e personne Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	<p>Depuis des années, le sujet de la diffusion des séances du conseil municipal sur le web a été mentionné et rien n'a été fait pour activer sérieusement ce dossier. Il me semble qu'en ces temps de pandémie et de séances à huit clos, la webdiffusion des séances du conseil devrait être une priorité de celui-ci afin de préserver un minimum de transparence. Ma question est, quand le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue entend diffuser les séances du conseil en webdiffusion et si la réponse à cette demande est négative, quelles sont les raisons pour justifier un tel refus ?</p> <p>Merci.</p> <p><i>Madame Hawa répond : « Je commence avec le fait qu'il y a quelques années le conseil avait évalué les coûts relatifs (quelques milliers de dollars) à la web diffusion. Le conseil avait décidé de ne pas aller de l'avant à cette époque, mais la technologie a grandement évolué depuis. C'est certainement un sujet que nous allons discuter en terme de vérifier notre capacité à web diffuser les séances dans le futur. »</i></p>
---	--

Le trésorier mentionne à la greffière que la version du procès-verbal déposée sur le site internet a une numérotation erronée. La greffière mentionne que la correction a déjà été apportée au présent procès-verbal.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

06-128-20 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé les procès-verbaux suivants :

- la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mai 2020;
- la séance extraordinaire du conseil tenue le 2 juin 2020;

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

06-129-20 Demande de fermeture de rues – activité « Cours-dons » de l'école du Bout-de-l'Isle
--

ATTENDU QU' l'activité Cours-dons de l'école du Bout-de-l'Isle se tiendra le 8 octobre 2020, ou sera remis au printemps 2021 selon l'évolution de la pandémie COVID-19;

ATTENDU QUE la course à pied se tiendra sur la rue Vallée et la rue Meloche;

ATTENDU QU' la demande de l'école du Bout-de-l'Isle afin d'obtenir le soutien de la Patrouille municipale pour la sécurité des enfants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser la fermeture de la rue Vallée et de la rue Meloche le 8 octobre 2020 afin de permettre la tenue de l'activité « Cours-dons » par l'école du Bout-de-l'Isle ainsi que de fournir le soutien de la Patrouille municipale lors de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. URBANISME

6.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

06-130-20	PIIA – 6 rue Sainte-Anne, 45 montée Sainte-Marie, 217 rue Sainte-Anne, 102 rue Sainte-Anne, 30 rue Legault, 5 rue Saint-Joseph
------------------	---

ATTENDU QUE les propriétaires des bâtiments situés aux adresses mentionnées en rubrique ont déposé des demandes de permis afin de procéder à des travaux sur leurs résidences;

ATTENDU QUE les bâtiments sont situés dans un secteur assujetti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué les demandes lors de sa rencontre du 3 juin 2020 et est en faveur des projets, tels que présentés;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de PIIA, pour les immeubles ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner les recommandations du CCU datées du 3 juin 2020.

Le comité recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA du 6 rue Sainte-Anne pour la conversion d'un abri d'auto en garage tel qu'illustrée sur le plan no A-200, datée du 25 février 2020, à condition de continuer le revêtement en maçonnerie proposé pour la façade du garage, sur le mur latéral sur une profondeur d'au moins 18 pouces.

Le comité recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA du 45 montée Sainte-Marie pour le remplacement du revêtement extérieur couvrant les parties entre les toits par un revêtement en Canexel de couleur Khaki (D-5, 12").

Le comité recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA du 217 rue Sainte-Anne pour le remplacement du revêtement extérieur par du Maibec couleur milk paint V-joint et le revêtement des coins et autour des fenêtres par du Maibec de couleur pine crush (369) ou beech (211) V-joint.

Le comité recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA du 102 rue Sainte-Anne pour le remplacement d'un auvent tel que proposé dans la demande de permis et illustré par Auvents OmbraSole.

Le comité recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA du 30 rue Legault pour le remplacement de trois fenêtres à guillotine hybride en aluminium à l'extérieur et en PVC à l'intérieur de couleur blanche – volet moderne.

Le comité recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA du 5 rue Saint-Joseph, uniquement pour le remplacement de la porte principale par une porte de couleur rouge et au cadrage noir.

Adoptée à l'unanimité.

**6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES
FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU
D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

06-131-20	Octroi de contrat de gré à gré pour la reconstruction d'une partie du réseau d'égout pluvial dans le Parc Aumais
------------------	---

ATTENDU QUE dans le cadre de la construction d'une patinoire 4 saisons, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue doit procéder à la reconstruction d'une partie du réseau d'égout pluvial où sera localisée la patinoire;

- ATTENDU QUE l'égout pluvial existant est désuet ;
- ATTENDU QUE lors des travaux de drainage du parc Aumais en 2019, la ville avait demandé un prix à l'entrepreneur pour la réalisation de ces travaux, mais que son prix était disproportionné relativement la nature des travaux à effectuer ;
- ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligeant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée de mécanisme favorisant la rotation ;
- ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle*;
- ATTENDU la recommandation du directeur général à l'effet d'octroyer un contrat de gré à gré à la compagnie *Gauthier Excavation inc.* pour un montant de 38 832,81 \$, taxes incluses ;
- ATTENDU QUE la compagnie Gauthier Excavation est disponible pour effectuer les travaux au courant des mois de juin et juillet 2020, ce qui permettra la stabilisation des sols pour une période prolongée, avant la construction de la patinoire 4 saisons ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Tom Broad

D'octroyer le contrat pour des travaux de reconstruction d'une partie du réseau pluvial dans le parc Aumais à la compagnie *Gauthier Excavation inc.* pour un montant de 38 832,81 \$, taxes incluses.

D'autoriser la dépense de 38 832,81 \$, taxes incluses, à même le fonds de parc.

Adoptée à l'unanimité.

Abrogée par la résolution 10-210-20

06-132-20	Octroi de contrat – appel d'offres public – Reconstruction des infrastructures municipales de la rue du Collège, entre la rue Sainte-Anne et la rue Christie
------------------	---

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'hôtel de ville le 4 mai 2020 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Paquet-Morin, ingénieur de la firme *STANTEC Expert-conseil Itée*, à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie *Pavages d'Amour inc.*, au montant de 950 243, 20 \$, taxes incluses ;

ATTENDU QU' une demande d'aide financière a été déposée auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour obtenir une subvention de la TECQ 2019-2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'octroyer le contrat pour des travaux reconstruction des infrastructures municipales de la rue du Collège, entre la rue Sainte-Anne et la rue Christie à la compagnie *Pavages d'Amour inc.*, au montant de 950 243,20 \$, taxes incluses.

D'autoriser la dépense de 950 243,20 \$ taxes incluses, à même le Règlement d'emprunt numéro 821.

Adoptée à l'unanimité.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.5. AUTRES SUJETS

06-133-20	Octroi de contrat de gré à gré - Acquisition d'un panneau électronique dans le secteur nord
------------------	--

ATTENDU QUE le panneau électronique du secteur Nord doit être remplacé considérant qu'il est défectueux;

ATTENDU QUE cet ancien modèle date de plus de 13 ans et le fabricant n'a plus les pièces nécessaires à sa réparation ;

ATTENDU QUE les produits actuels sont en très haute résolution avec une meilleure consommation énergétique et résistent aux réalités climatiques;

ATTENDU QUE l'utilisation d'un panneau électronique évite l'impression d'affiches et la distribution de certains documents papier;

ATTENDU la recommandation de la chargée en communications et marketing à l'effet d'octroyer un contrat de gré à gré à la compagnie *Libertévision* pour un montant de 24 924,28 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

D'octroyer le contrat de gré à gré pour l'acquisition d'un panneau électronique à la compagnie *Libertévision* pour un montant de 24 924,28 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense maximale de 24 924,28 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-620-10-699 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

06-134-20 Octroi de subvention dans le cadre du fonds de développement durable (Projet The Gardenvale Permaculture Garden : Phase VII)

ATTENDU QUE le conseil municipal a étudié la demande de subvention suivante dans le cadre du programme de la Ville « Vers un avenir durable 2012-2020 »;

ATTENDU QUE des crédits ont été alloués au budget 2020 de la Ville dans le cadre du programme;

ATTENDU QUE selon le programme, la subvention est octroyée en trois versements, soit un premier versement de 40% lors de la signature, un deuxième versement de 40% après le dépôt des factures et un troisième versement de 20% lors du dépôt du rapport final;

ATTENDU la demande a été analysée par le comité de l'environnement et que ceux-ci recommandent l'octroi d'une subvention au montant de 950 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'octroyer une subvention d'un montant de 950 \$ dans le cadre du programme de la Ville « Vers un avenir durable 2012-2020 » à :

Mohammed Al-Duais pour le projet « The Gardenvale Permaculture Garden (Phase VII) »

Le projet consiste au maintien et à l'amélioration de deux petits jardins de démonstration de permaculture dans la section nord-est du Jardin Harpell et sur le terrain de l'église St-Georges au 23, avenue Perreault. Comprenant des arbres fruitiers ainsi qu'un espace dans lequel sont cultivées des plantes médicinales et autres plantes comestibles, ces jardins sont un modèle, format miniature, des techniques de jardinage durable. La phase VII consiste à l'expansion de 35 % de la superficie de ces jardins et la subvention permettra l'achat de matériel de jardinage requis.

D'autoriser le paiement maximal de 950 \$, à même le poste budgétaire 02-452-30-439 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

10.2. AUTRES SUJETS

06-135-20 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Francis Juneau

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 12 mai au 8 juin 2020;	<u>372 213,38 \$</u>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 mai 2020;	<u>3 908 297,27 \$</u>
Total :	<u>4 280 510,65 \$</u>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 22 mai 2020;	<u>217 133,67 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

06-136-20 Octroi de contrat de gré à gré pour des services professionnels concernant la restauration et la mise en valeur de la Maison Michel-Robillard

ATTENDU QUE par une correspondance datée du 15 mai 2018 entre monsieur Luc Ferrandez, ex-membre du comité exécutif, responsable des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et Madame le maire de Sainte-Anne-de-Bellevue, Paola Hawa, confirme que la Ville de Montréal et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue développeront une stratégie d'intervention commune ;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal, par l'agglomération de Montréal, s'est portée acquéreur des terrains à valeur écologique très

élevée à Sainte-Anne-de-Bellevue pour un montant d'environ de 17 millions \$ au cours des trois dernières années afin de les protéger et de les inclure dans le projet du grand parc de l'Ouest ;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal s'est engagée dans le cadre du projet du grand parc de l'Ouest à localiser un pôle d'accueil du parc-nature à Sainte-Anne-de-Bellevue, en face de la future station du REM ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'est portée garante de la rénovation et de l'aménagement de la maison Michel-Robillard afin d'en faire un pôle d'accueil du parc-nature, ou d'aménager un nouveau chalet ;

ATTENDU QUE la résolution 10-226-19 autorisant l'administration municipale à déposer une demande de subvention auprès du Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) pour les travaux de restauration de la maison Michel-Robillard;

ATTENDU QUE la Ville a effectué une évaluation comparative des coûts pour la restauration de la maison Michel-Robillard et la construction d'un nouveau chalet d'accueil de superficie identique d'environ 220 m²;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de l'évaluation comparative des coûts, il est plus avantageux de procéder à la restauration de la Maison Michel-Robillard en tenant compte de la subvention Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) applicable jusqu'à un maximum de 1 million \$;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal s'est engagée le 10 décembre 2019 à accorder une subvention aux deux tiers de la valeur des travaux de restauration admissibles et des frais et honoraires professionnels s'il y a lieu, applicables jusqu'à un maximum de 1 million \$;

ATTENDU QUE Luce Lafontaine, architecte, est la consultante dans ce dossier depuis 2014 ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligeant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée de mécanisme favorisant la rotation ;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU la recommandation du directeur général à l'effet d'octroyer un contrat gré à gré, considérant l'expertise de la firme *Luce Lafontaine Architectes* dans la restauration de bâtiments patrimoniaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'octroyer le contrat de gré à gré pour la préparation des plans et devis pour la restauration et la mise en valeur de la Maison Michel-Robillard à la firme *Luce Lafontaine Architectes* pour un montant de 87 120,01 \$, taxes incluses.

D'octroyer le contrat de gré à gré pour la préparation des plans et devis² pour les travaux temporaires de sécurisation du bâtiment de la Maison Michel-Robillard à la firme *Luce Lafontaine Architectes* pour un montant de 12 647,25 \$, taxes incluses.

D'autoriser la dépense totale nette de 91 100,80 \$, dont 52 493,75 \$, à même le poste budgétaire 02-131-00-410 du fonds général et 38 607,05 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2019.

Monsieur le conseiller Francis Juneau demande le vote.

Pour :

Dana Chevalier
Ryan Young
Denis Gignac
Paola Hawa

Contre :

Francis Juneau
Tom Broad
Yvan Labelle

Adoptée sur division.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.3. AUTRES SUJETS

<p>06-137-20 Entérinement des décisions prises depuis le 12 mai 2020 relatives à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire</p>
--

ATTENDU QUE la déclaration de l'état d'urgence sanitaire a mené à une série de décisions que l'administration a dû prendre promptement pour assurer la santé et sécurité des citoyens et des employés de la Ville;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 16 mars et le 31 mars 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 04-071-20;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 1^{er} avril et le 11 mai 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 05-120-20

ATTENDU QUE d'autres décisions ont eu lieu en lien avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire depuis le 12 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

² Avant d'adopter la résolution, monsieur Bonhomme demande à madame le maire d'ajouter les termes « pour la préparation des plans et devis » avant les termes « pour les travaux temporaires de sécurisation ».

De valider et d'entériner les décisions prises par l'administration depuis le 12 mai 2020 qui sont jointes en annexe « A » à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.2. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÉGLEMENTS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 12 mai au 8 juin 2020 ;
- Liste des bons de commande au 31 mai 2020;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

06-138-20 Levée de la séance

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

De lever la présente séance ordinaire. Il est 18 h 39.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-63037

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 8 juin 2020 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 10 juin 2020.

Paola Hawa, Maire

Catherine Adam, Greffière

Notes de transmission et de suivi du greffier

Des extraits certifiés conformes de résolutions adoptées au cours de la séance ordinaire du 8 juin 2020 ont été transmis aux personnes ci-dessous identifiées ou les démarches suivantes ont été accomplies :